



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 08 juillet 2021 à 10 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-et-un, le huit juillet à 10 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel à la Maison du Pays de la Communauté de Communes du Fronsadais (Saint Germain de la Rivière - 33240), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 1^{er}/07/2021

Etaient présents :

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID : 033-253306617-20210708-2021_39-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur GRELAUD	Ex	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	Ex	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS		Monsieur VALEIX		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	Ex	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur LABRIEUX	Ex	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	Ex	Monsieur SOULIGNAC	
Monsieur COSNARD	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	Ex	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	Ex	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	P	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	Ex	Madame LEMOINE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	Ex	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	Ex	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	Ex	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	Ex	Monsieur LOPEZ	P
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	Ex	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	Ex	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	Ex	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	Ex	Madame BOUCHET		Monsieur GADRAT	Ex	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	Ex	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	Ex	Monsieur MIEYEVILLE		Monsieur BERNARD		Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	Ex	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	Ex	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20210708-2021_39-DE

P = Présentiel

V = Visioconférence

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Allain GANDRE, Délégué titulaire de la CDC Estuaire donne procuration à Monsieur Louis CAVALEIRO, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC Estuaire
Monsieur Georges ELIZABETH, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais donne procuration à Monsieur Francis PARROT, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais
Monsieur Gérard CARREAU, Délégué titulaire de la CDC de Blaye donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC de Blaye
Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC de Blaye
Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye donne procuration à Monsieur Xavier HALLAIRE, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye
Monsieur Armand BATTISTON, Délégué titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la CALI

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,
Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 08 juillet 2021, 18 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

DELIBERATION N° 2021 - 39

Objet : Autorisation de signature d'un marché de prestation de pompage et de traitement des lixiviats des Centres d'Enfouissement Techniques (CET) du SMICVAL (St Girons d'Aiguevives et Petit Palais & Cornemps)

Rapporteur : Jean-Claude ABANADES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment l'article 139,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunit le 10 juin 2021.

Considérant que le syndicat est propriétaire de deux centres d'enfouissement techniques (CET) dont l'exploitation est arrêtée depuis plus de 20 années, situés aux adresses suivantes :

- 1 côte Rôtie - 33920 Saint-Girons-d'Aiguevives.
- lieu-dit Boisredon – 33 570 Petit Palais et Cornemps

Considérant que le marché actuel arrivant à son terme, un nouveau marché a été lancé pour le pompage et le traitement des lixiviats afin de maîtriser l'impact environnemental de ses CET en post exploitation en apportant une réponse conforme à la réglementation en vigueur pour le traitement des lixiviats. Tout en diminuant maximum les coûts d'exploitation des sites.

Considérant que le présent marché a pour objet :

- Le pompage et le traitement in-situ des lixiviats bruts,
- Le pompage, l'évacuation et le traitement externe des sous-produits.

Considérant qu'un appel d'offres ouvert, sans minimum ni maximum, a donc été publié au BOAMP et au JOUE le 12 avril 2021, comportant 2 lots pour une durée de 4 ans :

Lot(s)	Désignation
1	PRESTATION DE POMPAGE ET DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS CET DE PETIT PALAIS ET CORNEMPS
2	PRESTATION DE POMPAGE ET DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS CET DE SAINT GIRONS D'AIGUEVIVES

Considérant que la date limite de réception des offres était le 14 mai 2021 à 12h30 et à l'issue de la consultation cinq candidats ont remis une offre. Cinq candidats pour le lot 1 et deux candidats pour le lot 2.

Considérant que la CAO qui s'est réunie le 10 juin 2021 a décidé d'attribuer les lots suivants :

↳ Lot n° 1: Prestation de pompage et de traitement des lixiviats du CET « PETIT PALAIS ET CORNEMPS », à la Société OVIVE pour une durée de 4 ans et dont les montants retenus sont les suivants :

- Montant HT: 129 576 €/an, soit 518 304,00 € sur la durée du marché (4 ans)
- Montant TTC: 149 533,60 €/an, soit 570 134,40 € avec une TVA à 10 % sur la durée du marché (4 ans)

Il est précisé que l'option traitement des boues présentes en fond de bassin est également retenue.

↳ Lot n° 2: Prestation de pompage et de traitement des lixiviats du CET « SAINT GIRONS D'AIGUEVIVES », à la Société OVIVE pour une durée de 4 ans et dont les montants retenus sont les suivants :

- Montant HT: 112 980,71 €/an, soit 451 922,86 € sur la durée du marché (4 ans)
- Montant TTC: 124 278,79 €/an, soit 497 115,14 € avec une TVA à 10 % sur la durée du marché (4 ans)

Il est précisé que l'option traitement des boues présentes en fond de bassin est également retenue.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer toutes les pièces du marché de prestation de pompage et de traitement des lixiviats des Centres d'Enfouissement Techniques (CET) en post exploitation du Smicval sur « St Girons d'Aiguevives » et « Petit Palais et Cornemps », pour une durée de 4 ans, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité, des Membres présents (20 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 6 procurations, décide :

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces du marché de prestation de pompage et de traitement des lixiviats des Centres d'Enfouissement Techniques (CET) en post exploitation du Smicval sur « St Girons d'Aiguevives » et « Petit Palais et Cornemps », pour une durée de 4 ans, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 08 juillet 2021

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20210708-2021_39-DE